BARÈME D'HONORAIRES

LF OUEST IMMOBILIER
SARL au capital de 10 000 € - RCS Lyon 828 819 920
Siège social : 7 Rue Charles de Gaulle - 69210 L'ARBRESLE
Tel : 04 78 35 05 81 E-mail : larbresle@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1er Janvier 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires mandat Favoriz	Honoraires mandat simple
De 0 à 50 000 €	Forfait de 4 500 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 à 120 000 €	5%	6 %
Supérieur à 120 000 €	4,5%	5,5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Diagnostiques obligatoires : Sur forfait à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : Sur forfait à la charge du vendeur

Locations – Barème à compter du 1er Janvier 2025

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC/m² de surface habitable > zone tendue : 10 € TTC/m²	8 € TTC/m² de surface habitable > zone tendue : 10 € TTC/m²
État des lieux d'entrée	3 € TTC/m² de surface habitable	3 € TTC/m² de surface habitable

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	12 € TTC/m² de surface habitable comprenant l'état des lieux d'entrée	12 € TTC/m² de surface habitable comprenant l'état des lieux d'entrée
Bail professionnel	10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC comprenant l'état des lieux d'entrée	10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC comprenant l'état des lieux d'entrée
Bail commercial	10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC comprenant l'état des lieux d'entrée	10 % HT du loyer annuel, soit 12% TTC comprenant l'état des lieux d'entrée
Bail stationnement (parking, garage…)	9 € TTC/m² comprenant l'état des lieux entrée/sortie	9 € TTC/m² comprenant l'état des lieux entrée/sortie

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	3 € TTC/m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie bail meublé	3 € TTC/m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	3 € TTC/m²	**X**
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150 € (non facturé dans le cadre d'un mandat de gestion/location confié à l'agence).

Diagnostiques obligatoires : Sur forfait à la charge du bailleur

État des risques et pollution (ERP) : Sur forfait à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 1er Janvier 2025

Agence Laforêt L'ARBRESLE
Annexe au mandat de gestion

Prestations initiales :	PACK GESTION 7,2 % TTC
Établissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Établissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Organisation de l'état des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓

Prestations annexes :	
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	sur demande
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €

Nos produits d'assurances :	
Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)	**2,50 % des loyers CC**

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le coût du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC.